

Nicolas Sarkozy condamné à un an ferme



Article rédigé par *Le Figaro*, le 01 mars 2021

L'ancien chef de l'Etat a été déclaré coupable de corruption et de trafic d'influence. Le parquet national financier avait requis quatre ans de prison dont deux ferme à son encontre.

L'ancien chef de l'Etat Nicolas Sarkozy a été condamné lundi à Paris à trois ans d'emprisonnement, dont un ferme, pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite «des écoutes», née en 2014 d'interceptions téléphoniques avec son avocat historique Thierry Herzog. Le tribunal correctionnel a estimé qu'un «pacte de corruption» avait été conclu entre l'ex-président aujourd'hui âgé de 66 ans, Me Thierry Herzog et l'ancien haut magistrat Gilbert Azibert, également condamnés à trois ans de prison dont un ferme.

En décembre 2020, le parquet national financier (PNF) avait requis des peines très lourdes: 4 ans de prison, dont deux avec sursis, à l'encontre de l'ancien magistrat Gilbert Azibert; 4 ans de prison dont 2 avec sursis, assortis de 5 années d'interdiction professionnelle, à l'encontre de l'avocat Thierry Herzog ; 4 ans de prison dont 2 avec sursis à l'encontre de Nicolas Sarkozy. Les trois hommes répondaient de corruption et de trafic d'influence.

L'audience, pourtant, ne semblait pas avoir mis en lumière de preuves assez solides pour justifier une telle sévérité.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/affaire-des-ecoutes-nicolas-sarkozy-condamne-condamne-a-3-ans-de->